



DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-98

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET D'ACCUEILLIR UN
CHIEN D'ACCOMPAGNEMENT A LA RÉUSSITE SCOLAIRE AU COLLÈGE
G. DE GAULLE ANTHONIOZ

Date de la séance :	18 novembre 2024	Adopté à l'unanimité,
Date de convocation :	12 novembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	17	
Nombre de votants :	20	

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Hélène LEROY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis BRONNAZ à M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Madame l'Adjointe à l'enseignement expose le projet d'accueillir un Chien d'Accompagnement à la Réussite Scolaire (CARS) au collège Geneviève de Gaulle Anthonioz du Neubourg avec l'association Handi'chiens.

Ce projet mûrement réfléchi est porté par la principale adjointe et l'infirmière scolaire, volontaires pour être désignées et formées référentes hébergeant l'animal. Les objectifs sont les suivants :

- Apaiser le climat scolaire (en créant du lien, en réduisant les violences grâce à l'apaisement du chien...),
- Réduire le taux d'absentéisme (lutte contre le décrochage scolaire, sentiment d'appartenance grâce au chien, lutte contre l'isolement et contre le harcèlement),
- Donner davantage de sens aux apprentissages pour rendre plus concrètes des notions abstraites à l'aide du chien dans plusieurs matières : EPS, SVT, mathématiques, français... Toute la communauté éducative est associée,
- Rassurer et accompagner les élèves : accueil des élèves de 6^e, élèves à profil particulier, dispositif (ULIS...), favoriser la liaison école/collège,
- Responsabiliser les élèves qui devront s'occuper du chien...
- Développer le respect des autres et des animaux par mimétisme et en inspirant l'empathie et ainsi diminuer les conflits, les incidents, les problèmes de vie scolaire,
- D'une manière générale, favoriser la réussite scolaire des élèves qui ne peut être prégnante qu'avec un climat scolaire serein dans lequel les élèves peuvent prendre confiance en eux en respectant l'autre et soi-même.

Pour réaliser ce projet, l'établissement recherche un soutien financier sous forme de subventions, dons, mécénat ou sponsoring pour collecter un objectif minimum de 5 402,50 € qui financera la formation de deux référents.

Madame l'Adjointe à l'enseignement propose de verser une subvention de 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Décide de verser une subvention de 500 € au Foyer Socio-éducatif du collège Geneviève de Gaulle Anthoiz
- Inscrit cette dépense au tableau des subventions exceptionnelles du budget 2024, compte 65748.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 18 novembre 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN

